BTS SIO SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS

EPREUVE

E6 – PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION

COEFFICIENT 3

VOIE/ FORMATION RUBRIQUES	CANDIDATS SCOLARISÉS PUBLICS et PRIVÉS SOUS CONTRAT	CANDIDATS SALARIÉS SCOLARISÉS HORS CONTRATS FORMATION CONTINUE
MODALITÉS DE CERTIFICATION		
Forme de l'épreuve	CCF	Ponctuelle
Nombre de situation(s) d'évaluation	1	1
CONFORMITÉ DU	DOSSIER	
Nombre de documents supports	3	3
Composition du dossier d'évaluation	*le tableau de synthèse associé au portefeuille de compétences professionnelles du candidat dont le modèle est fourni dans la circulaire nationale d'organisation; *les attestations de stage ou les certificats de travail; *une attestation de la réalité des activités et missions conduites par le candidat et inscrites dans le portefeuille de compétences professionnelles, établie par l'organisation d'accueil et un professeur dispensant les enseignements de spécialisation, chacun pour la partie qui le concerne.	
DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE		
Durée de l'épreuve	40 minutes	40 minutes
	<u>Épreuve en 2 phases</u> : *Entretien centré sur le parcours de professionnalisation du candidat : 20 minutes. *Entretien centré sur les compétences déclarées du candidat liées aux activités du processus de gestion du patrimoine informatique : 20 minutes.	
Déroulement de l'épreuve	*Entretien centré sur le parcours de profession *Entretien centré sur les compétences décl	onnalisation du candidat : 20 minutes. arées du candidat liées aux activités du
	*Entretien centré sur le parcours de profession *Entretien centré sur les compétences décl processus de gestion du patrimoine informat	onnalisation du candidat : 20 minutes. arées du candidat liées aux activités du

Évaluation

- *Grille d'aide à l'évaluation définie par la circulaire d'organisation du BTS (profil du candidat).
- *Fiche d'appréciation justifiant la note sur 20. La proposition de note n'est en aucun cas communiquée au candidat.

STAGES EN ENTREPRISE

Voie de la formation continue

a) Candidat en situation de première formation ou en situation de reconversion :

Stages de 10 semaines à répartir sur la période de formation. du brevet de technicien supérieur.

Le stagiaire peut avoir la qualité de salarié d'un autre secteur professionnel.

b) <u>Candidat en situation de</u> <u>perfectionnement</u>

Attestation de stage remplacée par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a été employé dans des activités représentatives des métiers des services informatiques, tels qu'elles sont présentées dans le référentiel.

Ces activités doivent avoir été effectuées en qualité de salarié à temps plein pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

Candidats en formation à distance

Les candidats relèvent, selon leur statut (scolaire, apprenti, formation continue), de l'un des cas précédents.

<u>Candidats qui se présentent au titre</u> de leur expérience professionnelle

L'attestation de stage est remplacée par un ou plusieurs certificats de travail justifiant de la nature et de la durée de l'emploi occupé.

Cas des candidats ayant échoué à une session antérieure

Les candidats scolaires redoublants doivent effectuer les stages prévus par leur établissement au cours de l'année du redoublement.

Contexte (type d'organisation)

Stage dans le domaine de l'option du candidat (SLAM ou SISR)

10 semaines minimum, avec nécessairement

*quatre à cinq semaines consécutives en fin de première année ;

Durée

*une période de cinq à six semaines consécutives en deuxième année.

Lien avec l'épreuve	Le candidat est interrogé sur son parcours de professionnalisation incluant le travail réalisé pendant les deux périodes de stage de première et deuxième années.	
CONDITIONS DE VALIDITÉ –		
Absence du candidat à une épreuve ou sous épreuve	Définir une nouvelle date d'interrogation en cas d'absence justifiée uniquement par un certificat médical. Si l'absence est injustifiée ou réitérées: pas d'évaluation. Le diplôme ne sera pas délivré. Mention NV sur le bordereau.	
Absence de dossier Dépôt du dossier au delà de la date fixée par les autorités académiques Durée de stage ou de l'activité salariale inférieure à celle requise	Cas de non-conformité	
Certificat (s) ou attestation (s) non visé (es) ou non signé (es) par des personnes habilitées	Les autorités académiques demandent au candidat de régulariser sa situation. En cas de non régularisation : le candidat ne peut pas subir l'épreuve. Mention NV sur le bordereau de notation.	
Absence d'attestation de la réalité des activités et missions conduites par le centre de formation ou par le tuteur		
Dossier non conforme	*Absence de situation(s) professionnelle(s) exigée(s) par le référentiel : 5 points de pénalité par type de situation absent. *Portefeuille de compétences inaccessible : 10 points de pénalité.	
Doutes sur la validité du dossier	Le candidat est interrogé et évalué normalement. Les lacunes constatées sont pénalisées dans les limites prévues de la grille d'évaluation. La note est attribuée sous réserve en attente de vérification. Le président du jury est informé. Après vérification, si le dossier est non conforme, la mention NV est portée sur le bordereau de notation.	